

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

## Aux contribuables de la susdite municipalité

## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général par intérim, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 8 décembre 2021, adopté le « Règlement RÈG345-2021 répartissant les quotes-parts de la MRC de La Mitis entre les municipalités pour l'année 2022 ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 31 JANVIER 2022

Judith Garon

Directrice générale par intérim

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

secrétaire-trésorier(ière) ou greffier de la municipalité METI5-150A- MEN., certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 19.....heures et ......heures le 7.....jour de 7EYH1612022

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT CE 7 JOUR DU MOIS DE TEUNIEN 2022

Greffier (ière)

